

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 111

Artikel: Nouvelle manière de mesurer du temps
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Item la veuve Rouge est décédée le 26 janvier vers trois heures après midi.

Item la sœur de l'abbé L'hoste curé à Courtemaiche, s'est mariée dans ce village le 8 février avec un gypseur allemand nommé Schwärzlen.

Item le même jour, la Marianne des Vauches s'est mariée à St Germain avec un particulier de Cœuve.

Item aussi le même jour, une des filles du grangier des Jésuites demeurant à la Schliff de Porrentruy s'est mariée à la même messe que celle des Vauches, aussi avec un de Cœuve.

Item le dit jour le fils aîné de Schneider cordonnier coula dans l'eau, de dessus le pont qui est près du jardin de M. Beuret. L'eau l'entraîna assez loin. Cela donna une alarme, par les garçons qui étaient avec lui. Justement Henri Joseph Methuat le jeune, pêchait avec un étiquet auprès du moulin du faubourg; il accourut et le retira avec son étiquet, sans qu'il soit mort.

Item une fille demeurant à la maison des Scours mourut le 14 janvier au matin.

Item M. Guélat l'avocat, s'est marié le 15 février, jour de mardi gras à St Germain avec Mademoiselle Rengguer. ()

Ma cousine Agathe s'est aussi mariée à Paris le jour du mardi gras.

Item Steffi L'hoste le chapelier, est mort le 18 février vers cinq heures du matin, âgé d'environ vingt huit ans.

Item ma sœur Agathe et Mademoiselle Farine ont pris l'habit chez les R. M. Annonciades, le 24 février, un jeudi. Je note que la Bienheureuse Marie Victoire, fondatrice des Annonciades célestes mourut à Gènes le 15 décembre 1617, âgée de 55 ans.

Item M. de Vignancourt () chevalier, est décédé à Porrentruy le dimanche 27 février, et le même jour il a été conduit à Courtavon pour y être enterré.

Item une maison a brûlé à Cœuve le 1^{er} mars On n'a pas tiré.

Item la femme de Fridelos Lion le vieux, natif de Cœuve est morte à Porrentruy le 2 mars sur les 8 heures du matin.

Item Nicolas Jecker meunier au moulin du faubourg est mort le 4 mars après midi.

Item le bourreau d'ici a coupé l'oreille à un homme, après qu'il avait été exposé sur la pierre du Poisson. C'était pour avoir eu un faux passeport, et avoir fait passer une fille pour sa femme.

Item la grand mère de feu Claude Maître des douzes notables, est décédée le 11 mars, un vendredi après dix heures du soir.

(*) Fille de Georges Rengguer de Bienne, trésorier du Prince, et sœur de Joseph Antoine Rengguer de la Lime, connu par sa participation à la révolution dans l'Évêché.

(**) Les Vignancourt étaient arrivés dans l'Évêché pendant la guerre de trente ans. Robert de Vignancourt fut commandant de place à Porrentruy de 1638 à 1650. Plus tard, cette famille obtint le fief de Morimont et de Courtavon qu'elle posséda jusqu'à la Révolution.

longue ou dans un fauteuil, comme un vieillard, lui qui n'avait pas encore dix-sept ans !

S'il se trouvait au milieu de cette fête, dissimulé en quelque sorte par les verdure, c'est que sa petite amie l'avait absolument exigé.

En ce moment, Alba perdait la tête, ses corbeilles étaient vides; elle ne pouvait suffire aux demandes; elle dut même refuser un ami de son père, le vicomte Lucien de Romeure, un élégant, aux manières raffinées de diplomate. Dans l'ordinaire de la vie, le cœur de ce beau vicomte battait sans excès; mais en ce moment, il s'accélérait légèrement.

Un espoir venait subitement de se lever sous son front couronné de fins cheveux blonds; il murmurait tout bas :

— Mais qu'elle a donc embelli, cette petite Hedjer ! Seize ans ! Elle est plus fraîche que ses

Item Madame Faber est décédée le 17 mars au matin, un jeudi.

Item Valentin Jecker, meunier au faubourg est décédé le 21 mars, âgée de 23 à 24 ans.

Item une des filles du vieux Carnal, marguillier (sacristain) de la paroisse est morte le 31 mars, le grand jeudi : on n'a pas sonné son agonie.

Item la femme du vieux Pierstill est morte le 1^{er} avril au matin.

Item Lapière tailleur, demeurant au faubourg est mort le 20 avril au matin.

Item Michel Voisard, le tourneur s'est marié le 12 avril en secondes noces avec une montagnarde.

Item Hantz le vitrier s'est marié avec Mademoiselle Antoine, le 15 avril à trois heures du matin.

Item Madame Delfils née Riat est morte le 18 avril au matin.

Item ma tante Marie Anne L'hoste née Maître est décédée le 19 avril au soir, un mardi.

Item Bernard Simon cordonnier, s'est marié en secondes noces avec une servante le 22 avril un vendredi à 4 heures du matin.

Item la femme de Christophe L'hoste marguillier de la paroisse, est morte le 26 avril au soir un mardi.

(A suivre.)

Nouvelle manière de mesurer du temps

On sait que le jour civil compte vingt quatre heures, qu'il commence à minuit pour finir à minuit du lendemain. Mais comme les cadrans de nos montres et de nos horloges n'ont que douze heures, il en résulte que les aiguilles des heures doivent faire deux tours par jour pour indiquer les vingt quatre heures. On doit alors pour éviter une confusion, dire si telle heure est de jour ou de nuit, du matin ou du soir. Cette dénomination outre sa longueur à encore plusieurs autres inconvénients; c'est pourquoi, dans les horaires de certains pays, de plusieurs compagnies de chemins de fer et surtout dans les calculs scientifiques, on compte les heures jusqu'à vingt quatre. Ainsi, si l'on dit simplement neuf heures, c'est de neuf heures du matin qu'il s'agit; si l'on dit treize heures, c'est pour désigner plus brièvement et plus clairement une heure après midi.

Il reste néanmoins un grand inconvénient à ce système : c'est qu'il ne concorde pas avec celui de notre calcul ordinaire qui est décimal. Le jour se partageant en vingt quatre heures, l'heure en soixante minutes et la minute en soixante secondes, il en résulte que dans un grand nombre de cas, il faut faire des calculs assez longs pour résoudre des problèmes très simples, sans

boutons de roses. Dans deux ou trois années, la fille du riche banquier sera un des plus beaux partis de Paris... Je puis attendre... et si j'avais la bonne fortune de plaire à l'enfant.

Et le sourire aux lèvres, avec des paroles pleines de courtoisie, il offrait de solder au poids de l'or, le dernier bouquet de roses de mademoiselle Hedjer.

— Non, non, faisait Alba, en secouant sa jolie tête, je ne puis vous le céder; il est retenu d'avance.

Et le vicomte Lucien de Romeure quitta le comptoir dépouillé de ses bouquets de fleurs.

Alba venait de rejoindre Yvan; et, toute joyeuse :

— Tout est vendu, Yvan. J'ai une somme superbe, que nous remettrons à sœur Florence.

Elle continua avec un malin sourire :

compter les nombreuses erreurs que l'on est exposé à commettre.

On pourrait déjà réaliser une certaine amélioration en réduisant le nombre des heures des cadrans à dix, ce qui ferait que la journée légale comprendrait vingt heures au lieu de vingt quatre. Mais ce ne serait qu'un progrès insignifiant comparé aux transformations qu'il nécessiterait. Après mûres réflexions, voici qui serait le système qui nous paraîtrait le plus simple et le plus rationnel, car il serait entièrement décimal.

Le jour se partagerait en dix heures, l'heure en dix dixièmes, le dixième en dix minutes, la minute en dix secondes et la seconde en dix tierces. Il y a deux nouvelles dénominations, les dixièmes d'heure et les tierces; on pourrait laisser aux savants le soin de leur trouver des noms plus académiques.

Les cadrans, dans ce système, porteraient donc dix heures, avec dix dans le bas et cinq à la place de notre midi actuel dont le nom étant exact serait conservé. Par là aussi l'aiguille des heures imiterait le soleil qui s'éveille sur l'horizon jusqu'à midi et descendrait de même jusqu'à la fin du jour légal. Ce ne serait pas seulement les cadrans actuels qui devraient être transformés, mais bien tout le mécanisme. Nos horlogers sans doute trouveraient facilement le moyen de résoudre le problème qui pourrait être résumé ainsi : Le jour légal soit un jour et une nuit ou vingt quatre heures actuelles doivent être réduites à dix, ou autrement dit les petites aiguilles de nos cadrans ne faire qu'un tour dans vingt quatre heures et les aiguilles des minutes faire dix tours dans le même temps.

Voici le tableau comparatif des deux systèmes :

1 jour	=	10 heures	ou	24 h. ordinaires
1 heure	=	10 dixièmes	ou	2 h. 24 m. act.
1 dixième	=	10 minutes	ou	14 m. 24 s. act.
1 minute	=	10 secondes	ou	1 m. 266 mil.
1 seconde	=	10 tierces	ou	8 s. 64 centièmes
1 tierce	=			0 s. 864 millièmes

Les sonneries des horloges devraient aussi être transformées. La sonnerie des heures ne serait plus que de dix heures par jour avec ou sans répétition. Celles des quarts d'heure de l'ancien système serait remplacée par celles des dixièmes du nouveau qui ont une durée sensiblement égale. Cette sonnerie, jusqu'à 55 coups toutes les heures, exigerait une grande dépense de force, quoique cela présenterait différents avantages. On pourrait aussi se contenter de faire sonner les quarts ou les cinquièmes d'heure, ce qui amènerait moins de complications.

Examinons brièvement quel serait le résultat pratique de ce nouveau système.

La nuit durerait en moyenne de 7 h. 50 à 2 h. 50 soit, 7 heures.

Le jour commencerait en moyenne aussi à 2 1/2 heures ou 2 h. 5 et finirait de même à 7 h. et demi ou 7 h. 5. Tout en conservant ses habitudes on serait beaucoup plus matinal, puis-

— Le vicomte de Romeure voulait absolument me payer cinq louis mon dernier bouquet. C'était bien tentant. Il ne l'a pas eu cependant; mais je mettrai un billet dans mon aumônière afin de ne pas frustrer les pauvres.

Elle posait, sur le bras du fauteuil du malade, les fraîches roses.

— Ce bouquet vous fait-il plaisir ?

Il répondit :

— Tout ce qui me vient de vous m'est doux et agréable. A mon tour, je vous ferai un petit présent. Je vous apporterai un souvenir du pays où la Vierge guérit. J'espère que je vous le présenterai debout, et marchant avec de bonnes jambes alertes, qui auront été refaites dans la fontaine miraculeuse.

(La suite prochainement.)

que le lever aurait généralement lieu entre 2 et 3 heures du matin ; le dîner ou repas principal vers midi ou 5 heures et le souper vers 7 h. du soir.

Pour le calcul des heures d'après le nouveau système, rien de plus facile puisqu'il est entièrement décimal, soit conforme aux autres poids et mesures ; mais l'évaluation des heures d'un système à l'autre présente déjà plusieurs difficultés. Pour évaluer des heures nouvelles en anciennes, il n'y a qu'à les multiplier avec les minutes et les fractions s'il y en a par 2, 4 ; si c'est le contraire que l'on désire, soit évaluer des heures anciennes en nouvelles, il faut les réduire en minutes anciennes et les diviser par 144 puisqu'il faut 144 minutes anciennes pour une heure nouvelle.

Quoi qu'il en soit, nous communiquons cette idée aux lecteurs du *Fays du Dimanche* qui pourront la méditer et même la développer si cela leur plaît. En tout cas, il nous semble qu'elle pose un problème qui peut intéresser surtout nos horlogers et nos écoles d'horlogerie, ne serait-ce que pour décider si la chose est possible et pour en proposer encore le ou les perfectionnements que leurs connaissances théoriques et pratiques pourront leur révéler.

J. G.

Deux infirmes

Dans le recueil des lettres de Mgr de Ségur à ses filles spirituelles, jeunes filles, dames du monde ou religieuses, publiées récemment à la librairie Retaux, il en est une qui est adressée à une femme du monde qui a vécu comme une sainte et qui vient de mourir : la comtesse Marie de Franqueville ; c'est à l'admirable et sainte fille de cette mère douloureuse que l'écrivit Mgr de Ségur, alors que, petite enfant, paralysée de tout le corps elle était au début de sa crucifiante infirmité.

Voici cette lettre avec le récit des circonstances touchantes qui la motivèrent.

Le 29 juin 1877, Mgr de Ségur, le saint prélat aveugle, disait la messe à la chapelle des Martyrs, rue de Sèvres, pour obtenir la guérison de la petite Cécile de F... charmante enfant de huit ans, paralysée depuis longtemps déjà, à la suite d'une congestion cérébrale. Pendant neuf jours de suite, le père de la petite victime avait apporté son enfant sur la tombe du P. Olivaint et de ses compagnons, et il avait demandé à Mgr de Ségur, son ami, de dire la messe pour la clôture de la neuvaine.

L'enfant, étendue sur deux chaises près de l'autel, suivait la messe avec recueillement et contemplait le prélat officiant.

Le saint sacrifice achevé, le père essaya de mettre sa chère fille sur ses pieds et de la faire tenir debout ; mais ce fut en vain. La paralysie subsistait tout entière. L'enfant fut reportée dans sa voiture et voici le dialogue qui s'établit entre elle et son père :

— Eh bien, ma chérie, tu n'es pas guérie ?
— Non, papa.
— Tu l'as pourtant bien demandé au bon Dieu ?

L'enfant ne répond pas.
— Comment, dit le père étonné ; n'as-tu pas demandé au bon Dieu de te guérir ?

— Non, papa.
— Que lui as-tu donc demandé ?
— Je lui ai demandé de guérir Mgr de Ségur.

— Mais c'était pour ta guérison à toi que la neuvaine avait été faite et que la messe était dite...

— Oui, papa, mais en voyant Mgr de Ségur aveugle, cela m'a fait tant de peine que je

n'ai pu m'empêcher de demander à Dieu de le guérir plutôt que moi.

Le père ne répondit rien ; il essuya une larme d'émotion, et il embrassa sa fille avec une tendresse mêlée de respect.

Mgr de Ségur fut vivement ému quand il apprit ce qui s'était passé ; il écrivit à la petite infirme la lettre que voici :

23 juillet 1877.

Ma bonne petite Cécile,

« Votre excellent papa a raconté à mon frère, « qui me l'a écrit à son tour, que, le 29 juin, « pendant la messe que je célébrais pour vous, « sur la tombe de notre saint ami, le martyr « Pierre Olivaint, votre bon cœur vous a poussée à parler au bon Dieu de mon infirmité, en « oubliant la vôtre. Quoique cela soit tout simple de la part d'une bonne petite chrétienne « comme vous, je ne puis m'empêcher de vous « en remercier, sans vous cacher cependant que « vous vouliez innocemment me jouer un vilain « tour.

« Voyez-vous, ma petite enfant, il n'y a rien « de plus excellent sur la terre que d'avoir à « souffrir avec le bon Dieu et de porter avec lui « la croix des privations. En un sens, c'est un « peu dur ; quelquefois même c'est très dur ; « mais en un autre sens, mille fois plus élevé, « mille fois plus saint et plus excellent, c'est « très préférable, puisque cela mène au ciel et « nous aide beaucoup à éviter le péché et à ressembler à Jésus-Christ. Aussi n'ai-je pas la « moindre envie d'être délivré de la sainte et « sanctifiante infirmité que Notre-Seigneur a « daigné m'envoyer, il y a plus de vingt-quatre « ans, dans sa miséricorde adorable. Et vous, « ma petite Cécile, je vous engage très fort à « désirer, non votre guérison, mais votre sanctification. Vous me direz peut-être que l'un n'empêche pas l'autre ? C'est vrai. Il est cependant « encore plus vrai que la sanctification est plus « difficile d'un côté que de l'autre, et que lorsque le bon Dieu lui-même nous cloue à côté « de lui et avec lui sur la croix, il est plus sûr « pour nous d'y rester que d'en descendre.

« Sur mille personnes qui sont aujourd'hui « en enfer, je parierais qu'il y en a neuf cent « quatre-vingt-dix qui seraient au moins en purgatoire, si elles avaient eu la chance d'être « aveugles, ou sourdes, ou paralytiques, ou affligées de quelque autre bonne grosse infirmité ; « et que sur mille pauvres âmes qui souffrent « énormément en purgatoire, il y en a au moins « neuf cent quatre-vingt-quinze qui jouiraient « depuis longtemps des éternelles et saintes béatitudes du paradis, si quelque miséricordieuse « infirmité très désagréable les avait retenues « sur la pente de la frivolité, des plaisirs mondains, de la vanité, de la coquetterie, de la gourmandise, etc.

« Adieu, ma chère petite. Laissez-moi vous « bénir et vous embrasser comme un vieux « compagnon d'infortune. Je bénis mille fois « tous ceux qui vous aiment et que vous aimez.

L.-G. DE SÉGUR.

En vérité, entre le prêtre aveugle et la petite paralytique, la ressemblance est parfaite, mais ne retrouve-t-on pas aussi dans cette âme d'enfant, déjà pénétrée de l'esprit de sacrifice, l'empreinte de la bonté, de l'abnégation maternelle, et la fille crucifiée n'est-elle pas digne de la mère qui l'a formée et qui l'attend dans le ciel ?

COMTE A. DE SÉGUR.

Ça et là

La statistique à Ladysmith.
Un excellent jeu de société, pour les assiégés, c'est la statistique.

C'est pourquoi le correspondant d'un journal anglais, enfermé à Ladysmith depuis le blocus, s'est mis à compter les boulets qui tombaient sur la ville.

Il en a compté 2,680, dont 1,070 sont tombés dans la ville même, 860 sur les travaux de défense, et les autres un peu partout.

Il a, de plus, calculé que le prix de chaque projectile étant de 500 francs, le bombardement de Ladysmith coûtait jusqu'ici un million aux Boers. Enfin, huit soldats anglais seulement avant été tués, cela met la mort de chacun d'eux à 140.000 francs.

Voilà, pour les huit soldats, une somptueuse consolation.

* * *

L'omelette du bataillon. — Une nuée de moineaux dévastait les champs de Ker, en Algérie.

A la requête des cultivateurs, un certain nombre de soldats du bataillon d'Afrique furent mis en campagne pour détruire les moineaux et leurs nids.

Leur besogne achevée, ils rapportèrent comme trophée 5.000 œufs que le cuisinier de semaine fut chargé d'accommoder avec divers ingrédients. Il en résulta une omelette géante de plus de deux mètres de circonférence.

A notre époque de « records », en voilà un qui peut compter.

* * *

L'homme le plus lourd du monde. — Il vient de décéder à Hambourg. Il s'appelait Emile Nancke, et pesait 452 livres. Néanmoins c'était un vélocipédiste remarquable. Pendant une fête de bienfaisance ces jours derniers, il avait entrepris un match à bicyclette avec un nain nommé Hansen ; une attaque d'apoplexie foudroya Nancke sur sa machine au moment où il était en train de vaincre son rival. Quatre hommes durent porter son corps hors du manège.

* * *

125.000 francs changés en plomb. — On mande de Lima que la Banque nationale du Pérou a reçu deux caisses envoyées par son correspondant de Londres et qui auraient dû renfermer 125.000 francs en or. Lorsqu'elles furent ouvertes, les employés s'aperçurent avec stupéfaction qu'elles ne contenaient que du plomb. Les cachets de cire avaient été si habilement enlevés et recollés que l'œil le plus exercé n'y aurait rien découvert d'anormal.

Evidemment la somme avait été volée en route sur le steamer. Des recherches très actives sont faites pour retrouver les coupables, mais jusqu'ici on n'a pas le moindre indice qui puisse mettre sur leur trace.

* * *

Décoration en timbres-poste.

Les Frères de l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, à Gend, viennent d'accomplir un véritable tour de force. Le parloir, les deux réfectoires, les dix-huit chambres et tous les corridors de cet établissement hospitalier ont été décorés de timbres étrangers, disposés de façon à représenter des palais, des forêts, des rivières, des fleurs, des insectes, des oiseaux et des personnages, de grandeur naturelle, le tout dressé dans le style japonais, avec une remarquable précision.

Il y a dans cette originale décoration de l'hôpital près de vingt millions de timbres-poste.

* * *

Les parapluies perdus. — La direction des domaines de la Seine fera procéder, le 19 février, à la vente de tout le stock des parapluies déposés à la préfecture de police depuis plus